

Mise en œuvre d'un plan de réseau électrique national

En 2003, le centre du Canada et le nord-est des États-Unis ont été frappés par des pannes d'électricité massives causées par le dérangement du réseau d'électricité des États-Unis. Les statistiques actuelles révèlent qu'une panne semblable à celle de 2003 est probablement inévitable et surviendra tous les 25 ans. Cet incident non seulement souligne la vulnérabilité de notre approvisionnement aux pannes d'électricité qui surviennent au sud de la frontière, mais il nous rappelle également l'importance de mettre à niveau notre propre infrastructure électrique.

Un approvisionnement adéquat et fiable revêt une importance croissante pour le Canada, vu la demande croissante d'électricité, l'augmentation des prix des combustibles fossiles et le vieillissement de l'infrastructure du réseau électrique. Et pourtant, une bonne partie du potentiel énergétique du Canada est immobilisée parce qu'il n'existe aucun réseau de transmission capable d'exploiter cette énergie et de l'acheminer au marché.

Le Canada possède un inventaire solide de ressources énergétiques, y compris des sources variées d'électricité propre. Cependant, la majorité des ressources hydrauliques, pétrolières et de gaz naturel plus accessibles ont été exploitées, ce qui signifie que le potentiel énergétique du pays se situe dans des régions moins accessibles, telles que le nord et les zones extracôtières. Les plans énergétiques du Canada devraient accorder la priorité à la mise en valeur de ces régions pour que le pays diversifie ses sources d'approvisionnement.

Pour ce faire, le Canada doit améliorer son infrastructure énergétique. Le gouvernement doit prendre des mesures visant à faciliter la création et l'interconnexion de l'infrastructure électrique essentielle, tout en élaborant une réponse typiquement canadienne aux émissions de gaz à effet de serre. Il se doterait ainsi d'une économie plus verte et assurerait que le prix de l'électricité reste compétitif pour le Canadien moyen.

La demande d'énergie propre, fiable

La capacité d'avoir accès à de l'électricité fiable, propre et à des prix prévisibles devient un facteur de plus en plus important pour la stabilité de l'économie et la compétitivité d'un grand nombre d'industries du Canada.

En plus de diminuer les gaz à effet de serre et les émissions atmosphériques et d'améliorer le paysage économique national, l'énergie plus propre, telle que l'énergie hydroélectrique, peut réduire la dépendance de l'énergie dérivée des combustibles fossiles et protéger les Canadiens contre les augmentations des prix de l'électricité découlant directement des pénuries de combustibles.

L'importance de la coopération interprovinciale pour la mise en place d'une infrastructure de production et de transmission

En termes d'énergie hydroélectrique, environ 95 % de la capacité hydraulique installée au Canada se trouve dans cinq provinces, soit Terre-Neuve et Labrador, le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique. On estime que ces provinces produisent 97 % de l'hydroélectricité générée au Canada. Historiquement, le commerce nord-sud avec les États-Unis a prédominé, particulièrement pour le Québec, la Colombie-Britannique et le Manitoba, qui exportent et importent pour optimiser la production à des fins domestiques et maximiser les bénéfices des ventes externes effectuées par le truchement de réservoirs et de l'infrastructure de transmission. Dans ses Perspectives du marché de l'électricité de juin 2005, l'Office national de l'énergie (ONÉ) a reconnu que les conditions sont propices à un investissement dans un réseau est-ouest national.

On remarque cependant une volonté croissante d'élargir les réseaux énergétiques au-delà des provinces. Ainsi, l'Ontario a entrepris des démarches dans le but d'élargir ses réseaux d'électricité. Une nouvelle interconnexion de transmission avec le Manitoba et le Québec permet à l'Ontario de profiter d'une énergie hydroélectrique propre et d'éliminer les centrales thermiques alimentées au charbon et à réduire ainsi les émissions de dioxyde de carbone. Les avantages d'un réseau électrique est-ouest seront

également ressentis par les provinces comme le Nouveau-Brunswick qui a beaucoup d'enjeux à relever à cause du barrage de Pointe Lepreau et de Mactaquac. Les résidents de ces régions ne devraient pas assumer les frais de reconstruction ou d'un mauvais système d'électricité; ils devraient plutôt avoir la possibilité de profiter d'un réseau est-ouest.

Il est nettement dans l'intérêt du Canada de mettre en place une infrastructure énergétique moderne, car elle constituerait un actif inestimable pour l'avenir énergétique du pays. L'intégration accrue des projets énergétiques entre les provinces et territoires grâce à un réseau électrique national améliorerait les synergies et dégagerait des avantages technologiques, économiques et environnementaux. Le commerce interprovincial d'électricité mènera à :

- un meilleur accès à des sources d'électricité renouvelable sur une grande et petite échelle, réduisant ainsi les émissions et le recours à la production de combustibles
- une diversification de l'approvisionnement selon le type de production et l'emplacement géographique
- une réduction des exigences de capacité découlant d'une coordination et d'une planification régionale accrue
- une sécurité et une fiabilité accrues

Conclusion

Les entretiens en cours entre les provinces encouragent la création d'un réseau énergétique national est-ouest.

La mise au point d'un réseau est-ouest :

- libérerait des sources d'énergie propre et renouvelable et maximiserait la portée de l'approvisionnement énergétique du Canada en reliant les régions qui ont besoin d'énergie et les régions ayant un surplus, y compris celles qui sont situées dans les régions nordiques et éloignées
- accroîtrait la fiabilité et la sécurité de l'approvisionnement énergétique
- renforcerait l'infrastructure électrique du pays et générerait d'importants investissements de capitaux
- stimulerait les échanges d'énergie et accroîtrait la sécurité de l'approvisionnement pour les générations futures de Canadiens
- faciliterait le commerce interprovincial et la transmission de l'énergie.
- et contribuerait à développer le pays.

À l'heure actuelle, l'accès aux marchés d'électricité pose un obstacle de taille à la mise en valeur de ressources propres et renouvelables au Canada. Notre pays compte plus d'obstacles au commerce de l'énergie que les États-Unis. En effet, bien qu'il se soit doté de certaines interconnexions physiques, le Canada ne peut s'enorgueillir de posséder un cadre d'action et un marché interprovincial ouvert, transparent, efficace et matière d'électricité.

Le développement d'échanges commerciaux interprovinciaux robustes devrait être effectué à l'échelle nationale pour permettre au pays de répondre à ses besoins d'approvisionnement énergétique et de maintenir son avantage concurrentiel en Amérique du Nord et dans le monde entier. L'absence de marché réglementaire national efficace au Canada encourage la situation suivante : l'électricité écologique, à des prix prévisibles continue d'emprunter la voie de la moindre résistance – le marché réceptif des États-Unis.

À noter que, bien qu'il soit dans l'intérêt du Canada d'accroître la transmission est-ouest, l'objectif n'est pas de remplacer les arrangements énergétiques avec les États-Unis. En effet, l'augmentation de

la connectivité interprovinciale est dans l'intérêt national, car elle permettrait au pays de réaliser son propre potentiel en matière de ressources énergétiques et d'améliorer la diversité et la sécurité de l'approvisionnement. De plus, le développement de l'infrastructure et de la capacité de transmission au pays améliorerait les perspectives du commerce transfrontalier de l'électricité avec les États-Unis à mesure que la capacité de production et de transmission est créée.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Élabore le plus rapidement possible une politique nationale prospective concernant les besoins d'infrastructure énergétique électrique du Canada.
2. Travaille avec les provinces, les territoires, le secteur privé et les Premières nations pour mettre en place les cadres de réglementation et de financement nécessaires à la création d'un réseau est-ouest.
3. Élimine les obstacles au commerce interprovincial/territorial et à la transmission énergétique et encourage vivement ces deux activités.